



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND, QUENTEL
MM. BEAUJOUAN, EYL, LE PRUNENNEC, RAMACKERS
CD : M. FORNARELLI
Excusés : MM. BEZIA, LE BOULC'H

PV du 24 octobre 2023

DEROGATIONS – SAISON 2023/2024- HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 1^{er} et 2 juin 2024, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier (épreuves, autres compétitions, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme «avisé» lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de Quincy-sous-Sénart

Fermeture des stades municipaux Maurice Perraguin et son annexe à compter du 20 janvier 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie d'Épinay-Sur-Orge

Fermeture des stades du Breuil et des Templiers

Mercredi 1^{er} novembre 2023

Samedi 11 novembre 2023

Arrêté Municipal de la Mairie de Cerny

Fermeture du stade Jean Ségalard du vendredi 27 au dimanche 29 octobre 2023.

Arrêté Municipal de la Mairie de Soisy-sur-Seine

Fermeture du terrain annexe du stade des Donjons du 25 septembre 2023 au 5 novembre 2023.

Arrêté Municipal de la Mairie de Verrières-le-Buisson

Fermeture du terrain d'honneur du stade Robert Desnos du 2 octobre 2023 au 5 novembre 2023 inclus.

Arrêté Municipal de la Grigny

Fermeture du terrain d'honneur du stade Jean Miaud du 02 octobre 2023 au 1^{er} décembre 2023 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie d'Étampes

Fermeture du terrain du stade Claude Minier du 13 octobre 2023 au 15 novembre 2023 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de Fontenay le Vicomte

Fermeture du stade Laurent Massacret du samedi 21 octobre 2023 au lundi 6 novembre 2023 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de Forges les Bains

Fermeture des locaux et équipements sportifs du lundi 30 octobre 2023 au dimanche 5 novembre 2023.



COUPES

PREMIER TOUR

U18 à jouer le 10 décembre 2023

U16 à jouer le 29 octobre 2023 date butoir le 09/11/2023

Exempt : TROIS VALLÉES-OLLAINVILLE ENTENTE

Rappel :

Sont exemptés du tirage des Coupes de l'Essonne U16 les équipes 1 des clubs qualifiés en Coupe de Paris.

PROCHAIN TOUR DE COUPE

Séniors Essonne à jouer le 19 novembre 2023

Séniors District à jouer le 19 novembre 2023

Vétérans (cadrage avant 1/16 finale) à jouer le 12 novembre 2023

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

DEROGATIONS – SAISON 2023/2024 de l'article 10.3 du RSG du District,

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle.

La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

La Commission demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

U18

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15 h 30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

Menecy CS

U18 D1	13 h 00	Accord de la Commission.
U18 D3/C	13 h 00	Accord de la Commission.

stade Alexandre Rideau 1 (terrain synthétique)



FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 7 OCTOBRE 2023

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

U15 F à 8 * Poule A

Match n° 27361117 * Morangis Chilly FC 2 / Paray FC 1

Reprise du dossier.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 31 octobre 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande aux deux clubs le résultat de la rencontre.

FMI NON PARVENUES DU 14 OCTOBRE 2023

U15 F à 8 * Poule A

Match n° 27361121 * Longjumeau FC 1 / Morangis Chilly FC 2

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 31 octobre 2023.

Match n° 27361122 * Orsay Bures FC 1 / Ste Geneviève FC 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 27361401 * MNVDB FC 1 / Milly Gatinais FC 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 21 OCTOBRE 2023

Seniors F à 11 * D1

Match n° 26754280 * Palaiseau US 1 / Val Yerres Crosne 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 31 octobre 2023.



U15 F à 8 * Poule B

Match n° 27361400 * Evry FC 1 / Milly Gatinais FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 31 octobre 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 8 OCTOBRE 2023

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

Réception d'une feuille de match papier pour la rencontre suivante :

Epinay Athlético FC 2 / Ste Geneviève FC 4 * D4/A

FMI NON PARVENUES DU 22 OCTOBRE 2023

D2/A

Match n° 26517906 * Palaiseau US 2 / Morangis Chilly FC 3

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 31 octobre 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D4/A

Match n° 26517565 * Saclas Méréville US 1 / Lissois FC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 31 octobre 2023.

D5/C

Match n° 26099022 * Coudraysien FC 2 / Sud Essonne 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

TI 72 h du 22 octobre 2023 à jouer à une date ultérieure

St Vrain FC 2 / Ballancourt FC 1 * D5/C



Match n° 26098674 du 22 octobre 2023

Epinay sur Orge SC 2 / MNVDB FC 3 * D5/B

Courriel d'Epinay sur Orge SC du vendredi 20 octobre 2023 à 10 h 06, nous informant de son forfait avisé.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait d'Epinay sur Orge SC 2.

CHAMPIONNAT CDM

TI 72 h du 22 octobre 2023 à jouer le 12 novembre 2023

Fontenay Vicomte FR 5 / Villemoisson FC 5 * D1

Match n° 26517226 du 22 octobre 2023

SO Vertois 5 / Athis-Mons USO 5 * D1

Demande de SO Vertois d'inversion de la rencontre via Footclubs en date du 18 octobre 2023.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission.

Demande traitée par le Secrétariat.

Au vu du motif invoqué, pas d'amende pour demande tardive.

La rencontre n° 26517286 prévue le 4 février 2024 aura lieu à SO Vertois (Vert-le-Petit).

COUPE ESSONNE U14

FMI NON PARVENUE DU 21 OCTOBRE 2023

Match n° 27388207 * Saint Germain Saintry 1 / Morangis Chilly FC 1

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{ère} et unique demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 31 octobre 2023, sous peine de match perdu (art. 10.1 de la Coupe).

La Commission demande également un rapport au club recevant et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

Match n° 27388208 du 21 octobre 2023

Soisy sur Seine AS 1 / Trois Vallées-Ollainville ENT 1

Footclubs de Trois Vallées FC en date du 20 octobre 2023 à 9 h 13, nous informant du forfait avisé de son équipe.

Soisy sur Seine AS est qualifié pour le prochain tour.

Match n° 27388213 du 21 octobre 2023

Pays Limours ENT 1 / Coudraysien FC 1

Courriel de Coudraysien FC en date du 20 octobre 2023 à 7 h 48, nous informant du forfait avisé de son équipe.

Pays Limours ENT est qualifié pour le prochain tour.



CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUES DU 14 OCTOBRE 2023

D3/B

Match n° 26122010 * Tremplin Foot 2 / Ste Geneviève FC 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

La Commission demande le résultat de la rencontre au club recevant.

La Commission demande un rapport à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre recevant pour sa réunion du 31 octobre 2023.

La Commission demande également le résultat de la rencontre au club recevant pour sa réunion du 31 octobre 2023.

D3/D

Match n° 26122453 * Pays Limours ENT 1 / Val Yerres Crosne 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D4/D

Match n° 26772283 * Courcouronnes FC 2 / Morangis Chilly FC 2

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 31 octobre 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

Match remis du 14 octobre 2023 à jouer le 25 novembre 2023

Ris Orangis US 2 / Brunoy FC 2 * D2/B

Match remis du 14 octobre 2023 à jouer le 16 décembre 2023

Jeunesse Etampoise 1 / Ballainvilliers AS 1 * D4/A

COUPE ESSONNE U16

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Arpajonnais RC 1 / Massy 91 FC 1

Ulis CO 1 / Montgeron ES 1

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs et courriel d'Athis-Mons USO

Athis-Mons USO 1 / Mennecy CS 1



Accord de la Commission.

Match n° 27389009 du 29 octobre 2023

Savigny Foot CO 1 / Morsang sur Orge FC 1

Demande de Savigny Foot CO de changement d'heure via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission ne peut donner son accord et maintient la rencontre à 13 h.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 8 OCTOBRE 2023

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

Réception d'une feuille de match papier pour la rencontre suivante :

Etampes FC 1 / Paray FC 1 * D2/B

FMI NON PARVENUE DU 15 OCTOBRE 2023

D4/C

Match n° 26779136 * Bondoufle AMC 1 / Ulis CO 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 22 OCTOBRE 2023

D1

Match n° 26101277 * Ste Geneviève FC 1 / Linas Montlhéry ESA 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Match n° 26101279 * Savigny Foot CO 1 / Palaiseau US 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D4/B

Match n° 26778567 * Portugais Ris Orangis US 1 / Athis-Mons USO 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 31 octobre 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).



La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Match remis du 15 octobre 2023 à jouer le 10 décembre 2023

Massy 91 FC 3 / Brétigny FCS 4 * D4/B

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUES DU 22 OCTOBRE 2023

D1

Match n° 26100650 * Tremplin Foot 1 / Ste Geneviève FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 31 octobre 2023.

D2/B

Match n° 26100934 * Lisois FC 1 / Epinay Athlético FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 31 octobre 2023.

D3/C

Match n° 226776356 * Dourdan Sports 2 / Saclas Méréville US 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 31 octobre 2023.

Match n° 26100841 du 22 octobre 2023

Juvisy Academie 1 / Arpajonnais RC 1 * D2/A

Courriel de Juvisy Académie du 17 octobre 2023 à 22h27, nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Juvisy Académie 1.

COUPE ESSONNE VETERANS

FMI NON PARVENUES DU 15 OCTOBRE 2023

Match n° 27398019 * Janville Lardy ASL 1 / Fontenay le Vicomte FR 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 31 octobre 2023.



Match n° 27398032 * Antillais Vigneux 1 / Athis-Mons USO 1

Réception d'une feuille de match papier.

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Match n° 27398039 * Horizon Aventure ASS 1 / Palaiseau US 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 31 octobre 2023.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUES DU 22 OCTOBRE 2023

D4/A

Match n° 26118455 * Horizon Aventure ASS 1 / Brunoy FC 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 31 octobre 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

D4/C

Match n° 26119530 * Mennecy CS 2 / Saclas Méréville US 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 31 octobre 2023.

TI 72 h du 22 octobre 2023 à jouer le 10 décembre 2023

Aigle Fertoise 1 / MNVDB FC 2 * D4/A

Match remis du 8 octobre 2023 à jouer le 10 décembre 2023

Athis-Mons USO 1 / Ris Orangis US 1 * D3/A

Demande de changement de terrain via Footclubs

Soisy sur Seine AS 1 / Massy 91 FC 1 * D2/A * du 5 novembre 2023

Accord de la Commission.

Match n° 26118329 du 5 novembre 2023

Fontenay Vicomte FR 1 / Saclas Méréville US 1 * D3/C

Arrêté Municipal de la Mairie de Fontenay-le-Vicomte.

Fermeture du stade Laurent Massacret du 21 octobre au 6 novembre 2023 inclus.

La Commission reporte cette rencontre au 10 décembre 2023.



+45 ANS

FMI NON PARVENUE DU 22 OCTOBRE 2023

Poule C

Match n° 26755348 * Portugais Ris Orangis US 4 / Tournelles Concy 4

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

1^{er} avertissement et amende réglementaire aux Portugais Ris Orangis US pour dirigeant ne maîtrisant pas l'application.

Demande de changement de terrain via Footclubs

Villabé ETS 4 / Fleury 91 FC 4 * Poule A

Accord de la Commission.

Match n° 26755349 du 22 octobre 2023

Wissous FC 4 / Ulis CO 4 * Poule C

Lecture de la FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de Wissous FC 4.

Amende réglementaire à Wissous FC.

Match n° 26870871 du 19 novembre 2023

Sud Essonne 4 / Champcueil FC 4 * Poule A

Courriel de Champcueil FC.

Au vu du motif invoqué (match de gala contre le Variété Club), la Commission reporte cette rencontre au 12 novembre 2023.

La Commission demande au club de Champcueil FC de formuler ses demandes de modifications de match via l'application Footclubs.